



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

GENEVA SCHOOL OF ECONOMICS  
AND MANAGEMENT



# **Nos communautés disciplinaires et le plagiat**

**Rapport d'analyse**

**Michelle Bergadaà**

**N° 2015-002**

**Février 2015**



# Nos communautés disciplinaires et le plagiat

*«Mais que dire de la réaction de rédacteurs de revue qui refusent l'idée (des plagieurs) ? Autant que de la mauvaise foi, il y a la vanité outragée ou la honte de la complicité par paresse. Et il y va de cette difficulté à admettre que ce qui nous est cher est bafoué. Les relecteurs les plus attentifs au fond, les plus intenses dans leurs commentaires et leurs suggestions, ceux qui permettent aux articles de s'améliorer, ne sont pas des machines à repérer le plagiat. Si leur énergie devait se tourner vers cet horizon en priorité, cela serait d'autant moins de temps et d'attention consacrés au vrai travail. »*

C'est dans les fractures et les dilemmes que posent la vie associative, support de nos publications que nous allons essayer de comprendre la part belle laissée aux plagieurs par tant de pairs tolérants ou complices. Dès son début de carrière, chacun rejoint une communauté associative, espace où se tissent les liens au sein de chaque discipline. Si leur rôle reste primordial à titre individuel et collectif, leur fonction a évolué. Ainsi, il n'y a pas si longtemps le chercheur rejoignait l'une ou l'autre de nos cités savantes mues par sa mission de créer et de transmettre la connaissance. Chacun avait la possibilité de s'affirmer comme découvreur et passeur de savoir. Chacun se rendait à des colloques et conférences pour recueillir des commentaires sur ses travaux et construire une connaissance. Les lecteurs des revues étaient des co-constructeurs de savoir, par le biais des processus de révision. Depuis quelques années, sous la pression des évaluations individuelles et des classements collectifs institutionnels, nous sommes devenus des producteurs et des diffuseurs de ces produits que l'on nomme « articles ». *De facto*, le rôle des associations scientifiques, conférences et journaux s'est modifié.

Dans la première partie de cet article, nous présenterons les résultats d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon de nos lecteurs afin de répondre à la toute première des questions : sommes-nous une véritable société, mue par des processus, des normes et des règles acceptées de tous ? L'enquête montre une grande cohérence globale chez les deux cent vingt cinq chercheurs, mais révèle également des surprises inattendues quant à la relation du publiant à sa stratégie de publication et à ses « pairs ». Si, du point de vue de la manière d'exercer leur métier (carrière, publication, stratégie), une vision commune se dégage, et ce, quelle que soit la discipline, l'analyse sémiotique des verbatims révèle des ambiguïtés qui seront le fondement même des éléments discordants conduisant à l'incapacité d'appréhender le phénomène croissant de plagiat.

De fait, en à peine vingt ans nous avons assisté à la rapide transformation de nos disciplines sous l'impact de la numérisation de notre environnement, de la mondialisation des savoirs et de l'explosion des organes de publication. Dans ce contexte, la pression à publier serait-elle fatalement la cause de ces si nombreux plagiats révélés ces toutes dernières années ? Nous avons observé cette relation entre diverses disciplines et les publications avec une seconde étude de contenu sur la base de trois cent quatre-vingt-sept vignettes réponses valides obtenues auprès de nos lecteurs-partenaires<sup>1</sup>. Nous avons induit de cette analyse la représentation sociale de trois communautés académiques de natures très distinctes. Nous les avons appelées<sup>2</sup> communautés d'enracinement, communautés de destin et réseaux

---

<sup>1</sup> Nous avons environ 22'500 lecteurs abonnés à notre lettre "Responsable", mais depuis 10 ans nos recherches reposent sur la collaboration effective d'environ 1'000 interagissants de toute disciplines, de pays francophones.

<sup>2</sup> Lire pour retrouver l'origine de notre terminologie le chapitre 1 "Entre histoire et historicisme : esquisse d'une typologie de la communauté en France, de Y. Sainsaulieu dans l'excellent livre "Faire communauté en

d'opportunités. Nous en présenterons tour à tour les particularismes. Or, si ces trois formes communautaires s'affrontent directement dans leur conception de ce que devraient être nos associations savantes, les trois secrètent des failles que les membres semblent bien inaptes, souvent, à déceler. Ce sont ces failles révélées par l'analyse de contenu qu'il s'agit d'éclairer, car le plagiat se glisse dans tous les interstices des systèmes en place. Et, il est urgent de permettre une saine remise en question de nos modes de cohésion avant une implosion de notre « ordre académique » qui semble inéluctable.

Nous concluons le chapitre en présentant ce qui pourrait être une première voie de solution : la mise en place au sein des associations scientifiques (ou sections de CNU pour la France) de dispositifs d'analyse de cas de plagiat, d'expertise et de décisions indispensables pour que les premières victimes du plagiat retrouvent le sens positif de l'évaluation par leurs pairs. Sinon la désillusion sera grande : « *Évidemment les évaluateurs (membres de jury de thèse, membres de comité de rédaction de revues, directeurs de collection, jurys d'appel d'offres, etc.) portent une responsabilité dans la diffusion d'ouvrages plagiant d'autres écrits. Mais c'est bien l'inexistence ou l'insuffisance de règles claires et de sanctions pour ceux qui ne les respectent pas qui est en question. Si elles n'existent pas, tout est permis* ». Ce type de dispositif, ancré dans l'analyse de cas de plagiat, devrait passer par la capacité à faire régulièrement évoluer les règles plutôt que par la recherche d'une meilleure solution que chacun veut imposer aux autres.

## 1. Chercher et publier

Dans nos communautés académiques, les rites quotidiens<sup>3</sup> s'apprennent : construire une recherche, analyser, présenter des résultats, argumenter, écrire pour un lecteur inconnu, répondre posément à des relecteurs anonymes, ne pas s'insurger du manque de rigueur d'un processus... Ainsi s'acquiert le métier d'auteur académique au travers des épreuves spécifiques et progressives de « rejet - révisions majeures - révisions mineures – acceptation ». Ainsi aussi, le fait de présenter une recherche dans une revue classée ou non constitue par excellence une épreuve rituelle sur un parcours académique. Car le rôle social de la revue scientifique traditionnelle n'est pas tant de produire des objets de connaissance, les articles sélectionnés, que de certifier ceux qui en ont passé les épreuves. La labellisation des auteurs par ces revues est ainsi indispensable à l'ordre social fondé sur la discrimination des chercheurs aptes (ou non) à être ensuite engagés par un type donné d'institution. Enfin, ce processus en est aussi un de légitimation des membres du comité de lecture, des rédacteurs en chef invités et des rédacteurs en chef. Qu'importe donc que le tirage de certaines revues soit quasiment confidentiel et que seuls quelques étudiants en doctorats spécialisés les lisent, puisque leur rôle est autre.

Nous avons tout d'abord voulu savoir si nous constituons bien une véritable société avec ses règles de jeu et ses coutumes, et qu'elle était la docilité de ses membres vis-à-vis de l'ordre en place. Nous avons donc opté pour la méthode d' « histoire de vie<sup>4</sup> » auprès de 750 chercheurs publiants parmi nos lecteurs, en laissant au répondant le choix de raconter le déroulé d'une publication l'ayant marqué. Nous avons posé des questions ouvertes pour connaître leur perception du système académique. Les analyses ci-après, portant sur 225 réponses qui nous sont parvenues, ont été mises à l'épreuve de chercheurs associés à ce travail de recherche<sup>5</sup>. Notons que 44,4 % des répondants ont choisi de se pencher sur une

---

*société*”, Dynamique des appartenances collectives. Ivan Sainsaulieu, Monika Salzbrunn et Laurent Amiotte-Suchet (dir.) PUF, 2010.

<sup>3</sup> Goffman E. (1974) *Les rites d'interaction*, Trad. Alain Kihm, Les éditions de Minuit, Col. Le sens commun, Paris.

<sup>4</sup> Méthode qui permet de centrer le répondant, expert de sa propre expérience, sur l'objet de quête, de faire émerger les valeurs qui ont déterminé son action et d'énoncer ses ressentis.

<sup>5</sup> Les réflexions ont notamment bénéficié de nombreux échanges avec Pierre-Jean Benghozi.

publication scientifique de prestige (A journal ou classé 1 ou 2 par le CNRS en France) et 55,6% pour une revue de « bon rang » (c'est-à-dire cotée par exemple 3 au classement français du CNRS). Les auteurs choisissent ainsi de traiter du processus de revues représentant le prototype même de processus « classique »<sup>6</sup>.

## 1.1 Nous constituons une véritable société académique

L'épreuve académique que représente le parcours de la publication comprend quatre dimensions spécifiques à cet univers de publiant que l'on ne retrouve pas dans d'autres professions : l'ancrage de son travail dans celui d'autres chercheurs, l'épreuve de la relecture par ses pairs, la différenciation des rôles respectifs des acteurs que sont le rédacteur en chef, les reviewers et l'éditeur de la revue, et la nature du travail à effectuer en réponse aux demandes des lecteurs. Les réponses obtenues attestent sans la moindre ambiguïté d'une connaissance partagée de ce que constitue le processus d'édition et de révision d'un article soumis à publication, et ce, quels que soient les disciplines, l'âge des répondants ou le pays d'obtention du doctorat. Ainsi, nous constituons bien une « société » académique, reposant sur une culture analogue et de mêmes règles de fonctionnement. Donc, si ces règles sont parfaitement connues, nulle excuse au plagieur, *a fortiori* au plagieur addictif.

Les parcours de vie racontés nous ont surpris. Nous nous attendions à ce qu'un auteur construise sa carrière de chercheur en augmentant article après article le spectre de sa thématique de prédilection. Pourtant, aucun n'a spontanément parlé de telles stratégies personnelles s'inscrivant dans le temps. Peu savent à l'avance où ils se rendent. Il apparaît que chaque publication constitue une pièce indépendante. C'est publication après publication que se constitue un curriculum vitae et non une identité de chercheur. Mais combien de chercheurs ont aujourd'hui notre liberté d'investiguer un phénomène (pour nous le plagiat) et de bâtir un faisceau de recherches complémentaires sur une durée de dix ans sans être contraints de publier à chaque « coup » ? Qui peut s'offrir le luxe de déambuler sur son terrain de prédilection librement ? De plus, nous avons observé une pratique du travail collectif en nature qui n'est – sauf sans deux ou trois cas - pas collaborative, car ce ne sont pas les idées qui entrent en synergie. La technique de production d'articles consiste à « découper l'article en tranches », chacun des coauteurs étant entièrement responsable d'une sous-partie de l'article pour une même étude importante<sup>7</sup>. Cette perspective synchrone paraît logique dans un univers hautement compétitif. Mais est-ce pour cette raison que dans toutes les réponses l'environnement interpersonnel est très largement absent ? Aucune mention, par exemple, n'est faite à l'interprétation des retours de relecteurs, ou de discussion avec les coauteurs des décisions à prendre. En d'autres mots : le débat intellectuel cède place au règlement procédurier.

## 1.2 Notre métier est difficile

Lorsque nous observons le vécu raconté librement par des publiants qui jouent les règles du jeu nous pouvons induire deux perceptions distinctes de ce dernier. Pour certains, le processus est considéré comme justifié, pertinent et formateur, pour d'autres il est éprouvant, douloureux et long. L'analyse sémantique<sup>8</sup> réalisée à propos des qualités

<sup>6</sup> Cette concentration sur des revues de haut niveau facilite la compréhension car elle ne génère pas la grande variance des signifiants qu'aurait entraîné la prise en considération de toute une gamme de production académique.

<sup>7</sup> Pour les matières scientifiques essentiellement telles que la biologie, la chimie, la mécanique des fluides..., on peut aller jusqu'à dix auteurs différents, aux contributions théoriquement très hiérarchisées.

<sup>8</sup> Avec le logiciel Sphinx, avec regroupement des expressions synonymes et nuages de points.

nécessaires pour publier fournit les facteurs les plus saillants au niveau du vécu dans l'ordre décroissant des occurrences<sup>9</sup> :

- **Le courage** : « *Il faut être têtu, ne pas se décourager et surtout ne jamais abandonner* », « *Du courage, du courage et du courage* », « *Il faut se battre et trouver sans cesse des alternatives* », « *Être prêt à encaisser des critiques virulentes et ne pas se décourager. Il faut être modeste et "résilient"* »...
- **L'adaptation** : « *S'adapter aux exigences* », « *Comprendre les règles du jeu et s'y conformer même si certaines paraissent absurdes* », « *Savoir s'adapter au type de revue* », « *Pouvoir répondre aux Reviewers et Rédacteurs en chef* »...
- **La patience** : « *Le processus de révision a pris du temps* », « *Être patient, tenace et ne pas avoir un égo trop grand.* », « *L'éditeur, après nous avoir fait attendre plus de six mois a refusé notre article en troisième révision* »...
- **Le travail** : « *Pour faire un bon article, le travail est la clé du succès* », « *Une bonne question, une excellente méthodologie, des résultats intéressants, une discussion équilibrée avec un fil conducteur* », « *Il faut de plus en plus se conformer à des exigences et des schémas de publication* », « *Avoir de bons résultats et bien les présenter* », « *Être une fourmi* »...
- **Le réseau** : « *Avoir des connaissances et se faire aider est un élément déterminant dans la réussite de l'article* », « *Avoir des relations bien établies avec les rédacteurs en chef des revues. Les relations peuvent être celle de l'encadreur, d'un chef de département ou d'un coauteur.* », « *Être coaché dans la bonne unité* », « *Être sous la coupe d'un mandarin* », « *Connaître quelqu'un dans le comité peut faciliter le processus* »...
- **L'auto-critique** : « *Il faut sans arrêt se remettre en question et accepter les critiques* », « *Être ouvert à la critique* », « *De la persévérance, de la motivation et une bonne dose de remises en cause* », « *Le processus de révision m'a enrichi et m'a donné une attitude de persévérance qui me semble indispensable* »...
- **L'originalité** : « *Il faut un sujet et des idées novatrices et originales* », « *Des résultats expérimentaux originaux et dignes d'intérêt, confirmés par une théorie solide* »...
- **La détermination** : « *Il faut être convaincu de ce que nous allons écrire* », « *Être têtu et savoir mettre en place des rhétoriques de défense* », « *Chercher, chercher et encore chercher* »...

Ainsi, les réponses s'inscrivent dans le cadre d'une conformité au système et les processus de révision des bonnes revues relèvent d'une science « normale » au sens Kuhnien : « *Je ne remets pas en cause le processus et c'est comme cela que cela doit se passer et cela fait partie du métier* ». Cette perception conduit les auteurs à adopter un comportement obéissant face au système. Nous avons cependant trouvé une distinction significative : les chercheurs se définissant comme relevant d'un paradigme positiviste<sup>10</sup> soumettent un article à une revue de haut rang quand ils considèrent leur proposition comme étant « conforme aux attentes de la revue visée » et « bien travaillée ». *A contrario*, les tenants du paradigme subjectiviste soumettent leurs contributions quand ils considèrent que l'article comporte une « proposition originale ». Du coup, les positivistes réviseront plus flegmatiquement leur copie suite aux critiques des lecteurs que les subjectivistes qui se sentiront assez souvent remis en cause à titre de créateur. Mais tous obtempèrent : « *Il faut savoir écrire, mettre en scène les idées et les arguments, ne dire que ce qui est nécessaire et rien de plus, et savoir persévérer.* »

### 1.3 L'attitude par rapport au système des publications

<sup>9</sup> 16% et 14% pour les deux premières, puis décroissant jusqu'à 1% de citation.

<sup>10</sup> Nous demandions en question fermée de quel paradigme ils relevaient. Un seul répondant (Finance de marché) n'a pas su se déterminer. Nous avons recodé les paradigmes en 2 catégories pour pouvoir effectuer les tests de significativité ; Les positivistes étant uniquement les positivistes et le paradigme subjectif étant les post-positivistes, interprétatif et constructivistes.

Le système de révision est un processus considéré unanimement comme long et difficile ce qui, même s'il aboutit à la publication de l'article, génère souvent de l'amertume. Celle-ci se traduit par des glissements d'opinions sur le travail des relecteurs du registre professionnel (ex. « ils n'ont rien compris », « des incompetents », « non pertinents »...) vers le registre personnel (ex. « de mauvaise foi », « méchant et vindicatif », « douteux », « tricheurs », « déloyal », « malhonnêtes »...). Dans les deux cas, néanmoins, le rapport aux relecteurs en cours de processus s'instaure sous forme d'un rapport d'autorité. Cette relation vécue comme infantilisante en conduit beaucoup à être critiques et à fuir cette remise en cause de leurs écrits<sup>11</sup>. Et, quand l'histoire est achevée et que l'article est publié, le processus n'est pas pour autant agréable : « *Il a été publié, mais m'a laissé un sentiment d'amertume* », « *Il a été accepté, mais des relecteurs se contredisaient encore* ». L'épopée les laisse aussi étonnés : « *Il faut être fou de dépenser autant de temps pour un bénéfice ridicule...* ».

Cependant, une fois l'article publié, il génère presque toujours un sentiment de fierté et d'accomplissement : « *Mon article est publié dans une très belle mise en page. Il a été consulté 70 fois en un mois. Chouette !* » Au-delà de la satisfaction immédiate de se voir publié et d'avoir surmonté un processus difficile, les leçons positives que tirent les auteurs résident dans le sentiment, au bout du compte, de mieux connaître les règles et le fonctionnement des revues, d'avoir aussi acquis une connaissance plus générale des règles de la communauté à laquelle ils se sentent appartenir par le fait même de leur résilience au processus de publication. Par la suite, un registre de satisfaction important tient au développement de nouvelles compétences personnelles : « *Mon article est complètement différent de la première version, mais ça m'a permis de m'inscrire dans un niveau de discours qui rejoint beaucoup plus de monde* » ou « *Très peu de modifications ont dû être apportées, mais la remarque pertinente d'un reviewer a apporté un plus à l'article.* »

Ainsi, la publication au travers des revues avec comité de lecture et processus de révision en double aveugle est toujours vécue comme une épreuve d'initiation ou de confirmation. Même si le processus est long, difficile et demande beaucoup de travail, il permet d'améliorer le produit final : « *Il est devenu meilleur* », « *Les corrections et les évaluations ont été très bénéfiques* »... Vis-à-vis des maîtres d'oeuvre de ces processus - les rédacteurs en chef - les répondants témoignent de représentations sociales contrastées : ils parlent de l'opposant, petit chef arbitraire, et de l'adjuvant qui comprend et aide l'auteur. Dans le cas de l'adjuvant, on relève trois postures différentes : le « *Rédac' est un pair* » (« *Dans le cas où les recommandations étaient contradictoires, j'ai fait un choix et je l'ai expliqué dans la lettre au rédacteur en chef.* »), le « *Chef qui a toujours raison* » (« *Le rédacteur en chef m'a demandé alors de rajouter un paragraphe en me disant que je disposais de 3000-3500 signes de "rab". J'ai donc rédigé ce paragraphe (bien que je l'ai jugé superflu)* ») et le « *coup poker* » de bien ou mal tomber : « *Là, je sentais que le rédacteur en chef me soutenait dans le processus, j'ai vraiment eu confiance en moi et suis allée plus loin.* »

Donc, en résumé : « *...Comme le décrit un de mes collègues, le processus de publication est un "hit and miss game"* ».

## 2. La perception de nos communautés

Publier dans les règles de l'art est donc une épreuve sociale d'appartenance et d'allégeance à une communauté scientifique. Le concept de communauté en est un des plus controversés qui soient. Le communautarisme est devenu un vaste champ de recherche principalement du monde anglo-saxon. Ainsi, sur le continent nord-américain, les communautés sont considérées comme des pôles d'accompagnement à l'intégration. Elles sont des supports

---

<sup>11</sup> L'âge et le fait d'avoir été soi-même Rédacteur en chef de revue est significativement corrélé négativement à l'acceptation de cet aspect de hiérarchisation des relations entre pairs.

individuels et collectifs, alors qu'en Europe, elles ont généralement une connotation négative de facteur d'isolement et d'exclusion, de corporatisme, voire de sectarisme<sup>12</sup>. Or, nos associations scientifiques sont des communautés avec leurs règles, leurs paradigmes dominants et leurs coutumes. Publier marque la réalité objective d'une volonté de participer à une dynamique de relations interpersonnelles. Quiconque ne publie pas se retire du jeu. Seul le pouvoir institutionnel pourra donner l'illusion au non-publiant d'une certaine importance dans notre société académique. Ce qui paraît étrange à l'observateur externe est néanmoins que ces non-auteurs peuvent demeurer relecteurs d'articles, juges et critiques, membres du Conseil National des Universités (CNU) en France ou avoir des responsabilités scientifiques dans nos établissements.

En fait, si les associations scientifiques n'ont pas de pouvoir formel sur ces nominations, c'est au sein de celles-ci que se rencontrent ceux qui influenceront durablement une carrière. Gare à celui ou celle qui ne sait pas choisir ses mentors et ses alliés. Car chacune de nos associations, grande ou petite, possède des richesses symboliques qui sont des revues scientifiques, des conférences et des colloques. Il y a automatiquement des luttes pour s'appropriier ces richesses symboliques. Des clans se forment, chacun ayant une histoire partagée, des réseaux de solidarité ou d'intérêt. Et comme des clivages épistémologiques doublent souvent ces clivages « politiques », nombre de disciplines se sont dotées de deux, voire plusieurs associations. Enfin, des clivages fonctionnels naissent de la perspective ontologique de ce que devait être la « réalité » de la recherche, comme l'illustre le cas présenté dans l'encadré ci-dessous qui génère une situation récurrente de plagiat sur plus de trente ans. Il convenait donc de réaliser une nouvelle étude pour comprendre les forces qui s'exercent sur notre système associatif et en induire les failles.

C'est de ce clivage ontologique, le plus fondamental, que nous avons recherché à induire les éléments propres aux communautés et réseaux décrits dans les pages qui suivent. Notre étude a consisté à analyser les réponses à un questionnaire ouvert auquel ont répondu nos lecteurs, pas forcément des « publiants » mais tous académiques<sup>13</sup>.

### **La guerre de Trente Ans en géologie**

d'après Fries G., Parize, O. et Bergadaà M. (2012)

(voir le texte complet : <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-decole/guerre-de-trente-ans-en-geologie.html>)

Dans ce récit, nous proposons au lecteur de nous accompagner sur le terrain de la production scientifique et de parcourir presque trente ans d'histoire de la recherche. Cette expédition dans le temps (1984 -2011) et dans l'espace (de la Sicile à la Tunisie) nous permet d'illustrer deux méthodes de publication voire deux conceptions de la science, radicalement opposées et conduisant à une incompréhension à répétition.

- D'un côté, nous avons des équipes françaises, qui se déclarent avant tout au service de la science. Prenant le temps de contrôler leurs données, et la publication n'étant pas leur toute première priorité, elles vont construire dans la durée une logique scientifique, tels des artisans de métiers d'art qui laissent le temps occuper tout l'espace nécessaire à la réalisation de leurs créations.

- De l'autre, nous avons des équipes anglo-saxonnes dont l'approche fonctionnaliste de la recherche est redoutablement efficace en matière de production de publications. Ce qui compte est que des articles soient produits à un rythme soutenu. Qu'importe l'art, si la publication est là !

<sup>12</sup> Schrecker C. (2010), Le concept anglo-saxon de communauté : description et évaluation ?, *Faire communauté en société, dynamique des appartenances collectives*, Presses Universitaires de Rennes, 51-62.

<sup>13</sup> Les réponses à ce questionnaire ouvert proposé en novembre 2014 via le site "Responsable" ont donné lieu à 387 occurrences analysées uniquement manuellement pour induire d'abord la structuration des trois types de "communautés" présentés ici mais aussi leurs leviers et leurs risques.

Le problème est, qu'au-delà de conceptions de la réalité divergente, les publications vont se croiser bien souvent, se traduisant en réelles négligences et des plagiats évidents.

En 1984, Olivier Parize, Bernard Beaudoin *et al.* constatent que les mesures de courant faites sur divers affleurements appartenant à la Formation des Grès Numidiens (d'âge Tertiaire, plus précisément compris entre l'Oligocène et le Miocène soit entre -30 et -15 millions d'années) en Sicile et Tunisie, démontrent que les éléments détritiques proviennent d'une région située au Nord. Cette découverte infirme la croyance traditionnelle en une alimentation de cette Formation depuis une région correspondant à l'actuel Sahara. Ces résultats, très innovants, sont publiés en 1986 dans les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences de Paris.

Puis en 1987, une autre communication est effectuée, toujours dans les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences de Paris, Tome 304, Série II, N° 3, 21 janvier 1987, pp. 129-134, dans le cadre d'une analyse de certains dépôts sédimentaires de cette Formation des Grès Numidiens.

Ces deux publications seront suivies par le mémoire de thèse d'Olivier Parize (1988) puis par celui de Chokri El Maherssi (1992). Ces deux thèses, publiées comme Mémoires des Sciences de la Terre de l'École des Mines de Paris.

L'équipe française fait confiance à la réputation des Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences comme « marqueur » de primauté en matière de publication y compris pour des non-francophones. Elle ne publie pas immédiatement ses résultats dans une revue scientifique de langue anglaise, prenant le temps de rédiger des articles de fond et des rapports pour l'industrie et de présenter ces résultats à la communauté géologique internationale lors de Congrès scientifiques, et notamment lors d'excursions pendant les Congrès Africo-Européens de Sédimentologie qui se tiennent au Maroc en 1993, et en Tunisie en 1996.

Mais le rythme de production scientifique de leurs confrères anglo-saxons est rapide, le principe du « Publish or Perish » étant déjà une réalité pour eux dont la productivité s'appuie sur des processus bien rodés. Ainsi un article « Deep-water massive sands : facies, processes and channel geometry in the Numidian Flysch, Sicile » est publié dans *Sedimentary Geology*, 1998, Volume 115, pp. 233-265. Cette publication est cosignée par M. Johansson, N. E. Braakenburg, D. A.V. Stow et J.-C. Faugères. On y constate des « emprunts » au mémoire de DEA de Bernard Geiss non cité. En fait, l'un des auteurs de l'article est son directeur de DEA et a donc eu accès en primeur à ses travaux.

Dès la parution de l'article O. Parize *et al.* demandent publication d'une rectification le 12 juin 1998. Elle va faire l'objet d'une Discussion. Ce Commentaire sera suivi d'une Réponse.

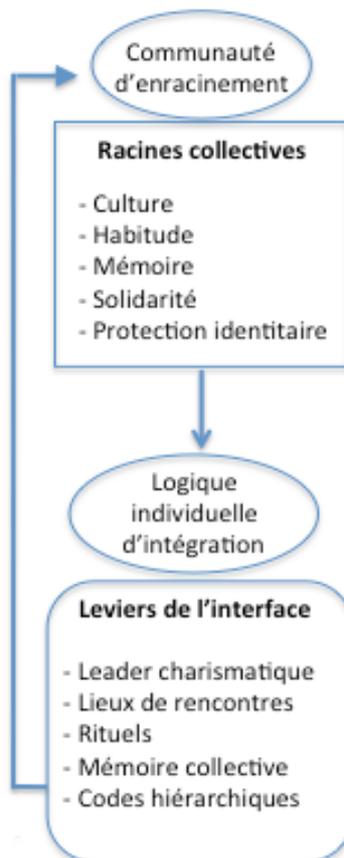
Mais l'histoire se répètera en 2010 puis en 2011. Le 5 mai 2011 par voie postale, Gérard Fries envoie une lettre au Rédacteur en chef de Terra Nova (Editorial Office manager), pour dénoncer clairement le plagiat par Dorrik Stow et ses co-auteurs des différents articles cosignés par Parize *et al.* de 1986, 1999, etc. Il demande que soit publiée une lettre qui s'intitule « Does innovative science consist in publishing more than 12 years-old results ? The example of the Numidian Flysch ».

Le 18 mai 2011, Terra Nova répond par courriel par la voie d'un de ses éditeurs scientifiques : « *Thank you for submitting your article to Terra Nova. After reading your paper, I regret to inform you that we are unable to accept it for publication. I feel that both style and method of submission are unacceptable* »

Lorsque nous avons posé la question de savoir comment lutter contre ce plagiat manifeste des chercheurs anglo-saxons, nombre de répondants considéraient que l'équipe française ne devait pas se plaindre puisque tous savaient qu'il ne fallait plus que publier rapidement en anglais pour être protégé...

### 3. Les communautés d'enracinement associatif

Le premier des trois construits sociaux que nous avons induits de notre recherche est celui bien connu de « communauté d'enracinement » selon le schéma ci-joint. Ce construit social de communauté dans lequel s'enracinent nos associations traditionnelles est constitué de



personnes qui se partagent un territoire d'idées, des valeurs, une cause. Tout individu se rattache à ce type de communauté en trois étapes<sup>14</sup>. Dans un premier temps, l'individu, isolé va rejoindre le groupe, puis il va y entrer et enfin son agrégation a lieu quand il démontre son appartenance en ayant adopté le comportement et la culture de ses pairs. Les rites qui marquent chaque étape servent de ligne de démarcation entre ceux qui font légitimement partie d'une communauté et ceux qui se situent dans le flou de la société en général<sup>15</sup>. Les communautés de chercheurs, quelle que soit la discipline, satisfont également à différents rites. Ainsi, lors des conférences scientifiques, le premier des « rites de passage »<sup>16</sup> est celui du partage de symbolique, par exemple celui des repas de gala de nos conférences scientifiques où chacun trouvera place à table d'honneur selon ses mérites réels ou supposés. Nos communautés académiques se dotent d'élites intellectuelles dont la cause idéalisée est toujours de servir la connaissance et dont l'action pragmatique est de faire fonctionner le système. Il est dès lors peu étonnant que certains grands noms d'une discipline défendent de tout leur poids un chercheur dont il a été démontré les plagiat récurrents sur plus de vingt ans en ces termes : « *C'est un secret de polichinelle qu'il/elle plagie, mais on ne peut pas remettre en cause toute sa carrière, car il/elle a contribué à ce domaine.* ». Alors même que d'autres en situation analogue s'interrogent : « *Le plus intrigant pour moi est comment la personne en question réussit à durer sans que sa communauté ne la rejette...* ». Mais ces

communautés d'enracinement tout en ayant une apparence de codes parfaitement concrets restent symboliques. La punition l'est aussi ; comprenez qui pourra ou voudra.

De telles communautés procurent un ancrage à l'individu – quelle que soit sa « valeur » - et les relations interpersonnelles qu'il va nouer auront également valeur de protection identitaire. Gare à ceux qui le mettront en danger puisqu'ils atteindront dès lors un membre du territoire symbolique cimentant l'esprit collectif. Ce type de communautés où chacun se sent responsable de l'autre procure solidarité. Il n'y a là rien de mystique, mais véritablement le choix d'avancer ensemble de manière culturellement marquée. Lorsque les communautés académiques sont de taille modeste les dérives sont assez bien contrôlées : « *En Science écologique, le plagiaire est plus rapidement décelé, car on est une petite société* », « *(en égyptologie) me choquerait le fait, justement, de rester indifférent à un plagiat, de ne pas signaler la chose très publiquement.* ». En fait, ces communautés d'enracinement ont opté pour un modèle archaïque des communautés d'autrefois. Mais, de même que le village d'antan acceptait ses particularismes (on tolérait les déviants s'ils n'exagéraient pas trop), des plagieurs notables pouvaient occuper une fonction utile à une communauté académique.

<sup>14</sup> Van Gennep A. (1981), *Les rites de passage : étude systématique*, Paris, E. Nourry, rééd. 1909.

<sup>15</sup> Bourdieu P. (1982), « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, p. 58-63.

<sup>16</sup> Erny, P. (1994), La notion de rite de passage, in Goguel d'Allondans T. (dir.), *Rites de passage : d'ailleurs, ici, pour ailleurs*. Ramonville-Saint-Agne : Éditions Érès, p. 21-29.

Être utilisé ne signifie pas être estimé. Ici aussi comprenez qui pourra ou voudra. C'est ainsi qu'un jour, un « mandarin » demanda devant moi à un plagieur d'aller lui chercher une tasse de café, puis se tournant vers moi me dit avec un grand sourire : « *Tu vois bien qu'il/elle est utile* ».

C'est ainsi que toutes nos communautés académiques se sont créées autour de la figure des « pères » de la discipline. Il est une réponse qui nous a très tôt éclairés sur le sens holiste et quelque peu autocratique qui guidait les premiers leaders. Un jour où nous demandions au créateur d'une communauté académique de renom s'il devait choisir, en dernier recours, entre sauver un collègue victime de plagiat ou sauver l'association il a répondu sans hésiter : « *Toujours sauver le système* ». L'ennui est que cette attitude sans doute indispensable lors de la création de nos associations et des premiers journaux scientifiques qui en ont émané porte elle-même les germes de leur faillite : être d'abord au service de leurs intérêts, soit d'intérêts corporatistes décrétés par un groupe « d'élus » (au sens propre et figuré) qui se cooptent. Et ce danger d'être perçu de nos répondants : « *Ces associations ne peuvent pas, dans leur structure actuelle, reconnaître l'existence de plagiats. En gros, un fonctionnement très mandarin où l'autorité scientifique se double d'une grande prétention "d'auteurs" à l'ego surdimensionné qui ne peut pas, un jour, s'être trompé, sur quoi que ce soit, sur qui que ce soit (notamment à propos de plagiaires, débusqués a posteriori).* » Il est en effet étrange de voir une telle nostalgie d'un monde simple où l'appartenance à « sa » communauté académique particulière, fondant l'identité de chacun et ses droits à la protection de ses mentors<sup>17</sup>, un monde qui fonctionnerait à la manière d'une communauté prémoderne.

Au XXe siècle, nos associations avaient pour rôle de consolider la visibilité de nos disciplines. Il s'agissait de les doter de normes scientifiques, de codes d'éthique, de praxis spécifiques. Elles étaient indispensables à la consolidation du champ du savoir. Aujourd'hui, le risque de cristallisation de structures ne répondant plus aux enjeux d'un futur qui nous interpelle est grand. De plus en plus de chercheurs s'en échappent d'ailleurs pour se retrouver en sous-groupes ou en communautés d'intérêts dans des colloques de taille modeste aux thématiques ciblées. Pour protéger leurs membres et en conserver la fidélité, on voit naître une multitude de revues de second ordre considérées dans certains pays comme la France dans des classements officiels de l'AERES et du CNRS<sup>18</sup>. Ces classements répondent à plusieurs objectifs. Le plus important est de (re)structurer un champ autour de revues et publications ordonnées par ordre d'apport scientifique et de difficulté à publier. Ainsi, une revue classée 1 au CNRS, quelle que soit la discipline, sera perçue par tous comme très élitiste. Ce classement est un indicateur, non seulement autorégulateur pour les individus dans une même discipline, mais aussi lors des recrutements et promotions, pour calibrer les primes de recherches allouées le cas échéant du classement des établissements les uns par rapport aux autres. Et tant pis, donc pour l'acteur, si les autres actions de recherche (conférences, livres, révision d'articles...) fort chronophages n'y sont pas prises en considération.

Un autre objectif est le caractère consensuel des processus d'élaboration de ces classements. Mais les journaux sont typiquement associés à des organisations académiques et la taille de ces communautés biaise la visibilité des journaux. Une comparaison entre disciplines devient difficile et tout ordre global assez illusoire. Et la première grande faille d'apparaître : il devient difficile de considérer les journaux anglo-saxons et francophones sur les mêmes bases. Les revues ancrées aux États-Unis ont de facto un impact beaucoup plus important que celles des pays francophones dont la notoriété est forcément très faible. Les meilleures revues francophones ne peuvent en aucun cas prétendre dans notre espace mondialisé se confronter aux revues de même qualité anglophones. Certes, elles sont

<sup>17</sup> A. Gorz (1997), *Misère du présent, richesse du possible*, Paris, Galilée.

<sup>18</sup> voir par exemple : <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Listes-de-revues-SHS-de-l-AERES#listerevues> et <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/classement-europeen-revues.htm>

toujours les garantes d'une grande rigueur qui les démarquent de revues plus mal classées : « *Les grandes revues nationales historiques sont plutôt bien encadrées, par des comités de lecture efficaces (pas de mandarins, mais des jeunes spécialistes, qui oeuvrent souvent de manière anonyme, ce qui les protège). Je ne pense pas que ce soit là que l'on trouve le plagiat en histoire.* ».

Mais la deuxième faille apparaît du fait que la communauté est poreuse et chacun a le choix de publier et s'abonner à un nombre de plus en plus important de revues. Nous le savons tous : « *Le fait que beaucoup de publications ne sont pas lues et ne peuvent pas être lues compte tenu de la masse des revues et de son développement rapide sur les dernières années.* ». De fait, personne n'a véritablement le temps de lire les articles publiés, car le corpus des productions a dépassé nos capacités individuelles - comme collectives - de déglutition, a fortiori de digestion : « *Les seules qui pourraient passer le test (de reconnaissance de plagiat) seraient des personnes qui possèdent une mémoire de leurs lectures tout bonnement phénoménale. Cela me fait penser en souriant à Montaigne qui oubliait non seulement ce qu'il lisait, mais également ce qu'il écrivait...* ». Bien sûr les quelques articles majeurs se détachent du lot, seront lus, relus et analysés ; mais l'immense production d'articles mineurs ne servira à rien. Alors, si personne ne les lit, et que leurs auteurs le savent, comment résister à la tentation du plagiat ? Et quand bien même les revues sont sérieuses, il leur est fort difficile d'endiguer les risques de plagiat. Certaines revues préconisent l'usage systématique de logiciels de détection des similarités, mais ces derniers sont si faciles à leurrer pour quiconque veut sciemment tricher... Alors, soyons indulgents et, s'ils sont souvent accusés de légèreté, n'oublions pas que : « *Les évaluateurs sont comme nous tous des personnes très occupées. Elles sont plus préoccupées par les contenus que par les risques de plagiat.* »

En fait, ce n'est bien sûr pas la lecture des articles, le propos de ces revues. Portées par des associations ou groupes de pairs, elles fondent notre tissu social. C'est ainsi que le bénévolat s'est développé dans nos associations scientifiques : le jeune chercheur *doit* reconnaître ce que ses aînés lui ont donné, et *doit* le traduire en implication associative. S'il s'avérait trop individualiste, des pressions seraient exercées pour lui faire comprendre que son tour est venu de rendre à la collectivité ce qu'il en a reçu. Et puis, il faut laisser à chacun la chance d'être publié dans des revues de son niveau. Mais si les articles ne sont pas ou peu ou mal lus, pourquoi écrire alors ? Certains pessimistes répondent : « *A faire carrière ou à s'intégrer à la communauté pour les tenants d'une certaine vision des sciences sociales (bref une dérive idéologique scientiste et inspirée d'une vision mercantiliste des institutions scientifiques)* ». Il nous semble ennuyeux que le fonctionnement actuel de ces communautés d'enracinement génère à ce type de désillusion. Nous pensons que tout auteur, avant d'être un publiant, agit sous l'impulsion de ce qui est pour lui un besoin de formation continue et que le fait de coucher sur papier ses arguments lui permet de continuer à former son esprit. Et, c'est justement parce que cet esprit de formation permanente nous anime qu'il semble si incongru de voir d'autres auteurs « oublier » des guillemets dans leur citation : c'est le guillemet qui sépare clairement la phrase que mon esprit conçoit, fruit de mon éducation continue, de ce qui n'est pas de mon intelligence, qui n'est pas de ma personnalité. Est-ce à dire que les plagieurs ne sont pas animés par cet objectif de sans cesse découvrir et toujours mieux comprendre leur champ de savoir, ou à dire qu'ils ont des troubles de la personnalité ?

Le plagiat est le fait social le plus perturbant qui soit. Non seulement les revues sont très empruntées face à des cas de plagiat révélés qui obligent les comités de rédaction à remonter le temps pour retrouver l'origine des idées et des mots. Mais, de plus, le plagiat est considéré comme une trahison dans un univers qui se voudrait solidaire. Or, cette solidarité nécessaire dans les moments de création de la communauté la dessert quand elle doit résoudre ses cas de déviance. Ainsi nous y répond-on : « *Je crois que c'est à la personne affectée à porter cela à l'attention des revues ou associations concernées.* » Eh bien, non ; ce n'est pas au plagié de supporter seul le poids d'un plagiat qui l'affecte en affrontant de surcroît le regard de doute de sa communauté : « *Celui qui accuse injustement s'expose*

*aussi à la sanction de crédibilité.* ». C'est à toute personne qui considère qu'une ou plusieurs des dix conséquences du plagiat<sup>19</sup> s'est produite. Ainsi, tout lecteur, victime potentielle, étudiant, scientifique, éditeur, qui serait affecté par ces déviances devrait révéler le plagiat<sup>20</sup>. Vouloir faire porter la charge de la révélation du plagiat au seul plagié, c'est déjà vouloir tenter d'étouffer l'affaire et protéger *de facto* les plagieurs. Or, dans cette opération de protection communautaire du plagieur, nous découvrons vite que le plagieur en lui-même n'a de l'importance que s'il a un poste de représentation institutionnelle, associative ou politique. S'il est un simple auteur, on le sacrifiera sans état d'âme... sauf si cela conduit à se gausser de ses mentors : cela leur est insupportable.

Il y a tant de personnes qui protègent des plagieurs, tant d'arrangements à l'amiable sur maintes « affaires », tant d'opacité des protocoles que le trouble de toute personne extérieure à la communauté montrée du doigt, journalistes en premier lieu, grandit de jour en jour. Or, la multiplicité des cas de plagiat dévoilés génère des réactions d'agacement au sein même des membres de ces communautés : « *Concernant les revues de sociologie en France, les experts même anonymes sont quasi toujours connus, de la même manière les auteurs eux aussi sont reconnus, et soutenus ou "flingués" en fonction des intérêts particuliers à plus ou moins long terme des experts pour faire passer leurs collègues, étudiants, etc. avant dans les numéros...* ». Il serait temps d'entendre ces arguments et reconsidérer le fonctionnement de ces communautés d'enracinement traditionnelles. Dans le cas ci-dessous, nous voyons tous les éléments d'un mini drame corporatiste se nouer. Ce qui a bouleversé les membres les plus influents de cette communauté est que nous traitions en toute transparence et non en tractations souterraines le cas que l'on nous avait demandé d'examiner et de soutenir.

### Clanisme et protection

(Les prénoms sont fictifs)

Nous recevons un jour une demande d'intervention d'une jeune collègue qui voit un de ses articles plagié dans une revue d'assez bon niveau xxx par une doctorante récente, Marthe Z.

Pourquoi mandater une commission d'expertise dans un cas si évident sur deux articles publiés, donc publics ? Nous décidons de faire simple en contactant la directrice de thèse de Marthe Z pour demander à discuter avec elle. Silence radio. Peu habituée à ce type de réaction, nous passons à l'action. Comme il se trouve que nous étions alors membre du Comité de lecture de la revue xxx multidisciplinaire, sans être membre actif de cette communauté scientifique, nous envoyons le mail suivant aux autres membres du Comité de lecture.

*"Chers collègues membres du Comité de Rédaction, de Lecture et d'Évaluation de la revue xxx",*

*Comme vous le savez la revue xxx est classée au CNRS. Donc le point ci-dessous est ennuyeux : L'article de Marthe Z. comprend de nombreuses parties plagiées, à peine paraphrasées, de l'article de Diane X. Ainsi :*

*a - Au niveau de la revue de littérature, nous voyons un copié-collé....*

*b - Au niveau de la recherche nous voyons des verbatims copiés-collés de l'article de Diane.*

*c - Au niveau de la structure, l'article de Marthe Z est semblable à celui de Diane X.*

*Je demande donc à la revue xxx :*

*a - De mettre en place une commission d'enquête qui établisse formellement le plagiat.*

*b - De prévoir un rectificatif dans le prochain numéro de la revue avec excuses du rédacteur en*

<sup>19</sup> <http://responsable.unige.ch/top/nos-analyses/le-comportement-plagieur.html>

<sup>20</sup> Voir notre texte "La volonté d'agir" : <http://responsable.unige.ch/top/nos-analyses/la-volonte-dagir.html>

*chef*

*c - A la revue de se doter d'un logiciel de détection des similarités et de contrôler systématiquement tous les articles soumis.*

*Je précise que, par courtoisie, j'ai informé la directrice de thèse de Marthe Z qu'elle devrait contrôler les risques de plagiat dans sa thèse, l'article concerné étant issu du manuscrit de doctorat. Elle n'a pas jugé bon de répondre.*

*Merci de votre attention. Avec mes cordiales salutations"*

Dans les heures suivantes, nous nous sommes fait vilipender, menacer... Mais une trentaine de personnes communiquaient ouvertement, via le mail avec "copie à tous", sincères dans leurs argumentations dialectiques. Il s'agissait alors d'un vrai débat de fond communautaire, d'un plein exercice de la déontologie. J'observais sans intervenir.

Mais un farouche défenseur de cette petite communauté a cru bon d'ajouter sur la liste Marthe Z et Diane X (qui bien sûr ne faisaient pas partie du Comité de lecture de la revue). J'intervins alors pour leur dire que je trouvais inconvenant (et cruel) qu'elles assistent à ce grand déballage.

- Le grand mandarin de cette association, son fondateur, s'est énervé, et nous a écrit : *"Madame, J'approuve le juste combat que vous menez contre le plagiat, je désapprouve vos méthodes... Vous écrivez "Je crois qu'il convient de garder maintenant son calme pour laisser les personnes compétentes faire leur travail d'investigation en toute sérénité et attendre les résultats. Restons académiques et non politiques et certainement pas émotifs. Les plus jeunes chercheurs attendent de nous une ligne de conduite." Tel un pompier pyromane vous essayez d'éteindre l'incendie, il eût mieux valu ne pas l'allumer."*

- Alors même que le Directeur de thèse de Diane X (la plagiée) écrivait : *" En tant que directeur de la thèse de Diane d'où les papiers en cause ont été tirés, je tiens à attirer l'attention sur une des choses que Michelle Bergadaa a noté très pertinemment : les verbatims tirés du cas par Marthe Z dans son article de 200y sont quasi identiques à ceux de la thèse de Diane X réalisée sur une autre entreprise, publiés dans sa communication de 200z. C'est pour le moins troublant. C'est un point que le comité d'éthique (auquel bien entendu je ne pourrai pas participer, étant partie prenante) aura à considérer."*

A l'issue de ce grand chamboulement, le communiqué suivant parut dans le numéro suivant de la revue *"Dans mon article XXX j'ai omis de citer Diane X (200z) auprès de qui, après explications, je présente mes excuses sincères. Je regrette également les remous que cela a suscités dans notre communauté scientifique. Marthe Z."*

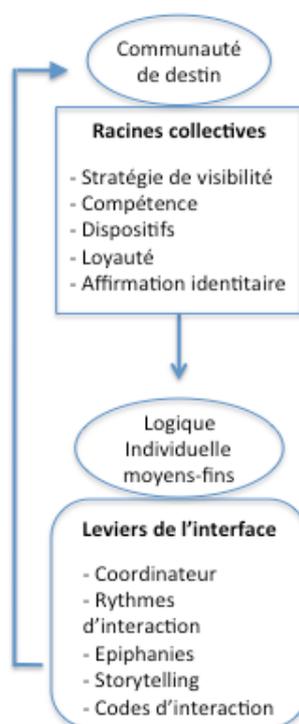
Nous avons enquêté 5 ans après pour savoir ce qu'étaient devenus les protagonistes. Marthe Z a été recrutée aussitôt par ses mentors et est Maître de conférences dans une université de France. Elle n'a que très peu publié. Diane X est chercheuse au CNRS (France) et publie régulièrement. Tous les autres acteurs de ce minidrame sont toujours en poste et ont poursuivi dans leur logique. La thèse de Marthe Z n'a pas été examinée, l'article n'a pas été retiré, il figure toujours sur son curriculum vitae. Notre grand mandarin a contribué à la mise en place d'un système de prévention et traitement du plagiat et nous recevons moins de demandes d'aide émanant de sa discipline.

## 4. Les communautés de destin associatif

Mais il est un autre type de communauté qui occupe une place de plus en plus importante dans nos champs disciplinaires depuis quelques décennies: la communauté de destin<sup>21</sup>. Rappelons que, à l'origine, Tönnies distingue la communauté d'antan (Gemeinschaft) et la société (Gesellschaft) qui conduit l'individu à rechercher la satisfaction d'objectifs futurs. De

<sup>21</sup> Pour un premier éclairage du concept, lire Communauté de destin, par Gustave Thibon, Éditions du Centre départemental d'études de la Drôme, 1945 ou en lire son résumé : <http://users.skynet.be/lantidote/gustavethibon.html>

nombreux auteurs ont analysé ce type de communautés de destin - choisies et non imposées – dans lesquelles les individus vont partager les mêmes buts, avec leurs risques et leurs chances d'amélioration de leur existence<sup>22</sup>. Ici, il n'y a donc plus automatiquement solidarité, mais certainement loyauté entre les membres. Les acteurs se reconnaissent comme unis en un même but et ils mettent en place, de manière fonctionnaliste, une organisation qui sert la collectivité en s'articulant autour de trois missions<sup>23</sup>, soit : fournir des services adaptés qui répondent aux besoins des membres, offrir des lieux et des temps d'échange et s'organiser pour défendre les droits du membre. Ce type de communauté de destin se raconte de manière romanesque, dans la pure tradition du « storytelling » avec ses épreuves héroïques, ses adjouvants, ses ennemis et son épreuve finale. L'objectif est de viser d'entrée de jeu la maximisation de ses publications, quels que soient les obstacles. Il faut pouvoir afficher son tableau de chasse : *« J'ai toujours au moins quatre articles dans le pipeline à différentes étapes de publication avec des collègues que je choisis au MIT puisqu'ils ont la mainmise sur la meilleure revue de ma discipline. Dès qu'un est accepté, j'en envoie un nouveau. Ainsi j'ai toujours au moins quatre publications par an. C'est un système éminemment logique. »*



Ici, la stratégie est de publier selon un marqueur quantitatif et non de se construire une identité personnelle de chercheur ; c'est pour cela que nous n'avons pas découvert de vraies stratégies personnelles de construction d'une identité sur une thématique chez les plus jeunes confrères, dans notre enquête. Car, ce sont les plus jeunes et les plus scientifiques qui s'ancrent dans ces communautés de destin. Et de fait, être un « publiant », modèle qui s'impose de plus en plus dans nos établissements, c'est d'abord inscrire un nombre minimal de publications par an dans des revues ayant des processus de révisions par les pairs. Cette pression à publier étant acceptée, le produit de la recherche devient un produit industriel : *« Beaucoup de chercheurs envisagent aussi leur production scientifique comme un signe extérieur d'intelligence : plus je publie (quantitativement), plus je suis important. Le quantitatif l'emporte sur le qualitatif. Le phénomène est amplifié par le système universitaire qui encourage ces pratiques. »*. Cette course en avant doit produire bien des endorphines pour que tant d'eux deviennent addictifs à la publication et angoissent s'ils n'affichent pas chaque année, sur leur curriculum vitae en ligne, deux à quatre, voire huit publications !

Le nombre de publications ou de citations est également décisif pour la carrière des chercheurs. Pour des disciplines comme la biologie ou les sciences en général, la coutume est de placer le plus grand nombre possible de noms sur un article. Il n'est pas rare de voir jusqu'à dix, quinze personnes ou plus figurer sur un article. Imaginez la réaction en chaîne sur les CV, donc sur les commissions de promotion et recrutement, quand il faut retirer un article pour plagiat ! Un jour, nous sommes intervenus dans le cas d'une doctorante dont les travaux de thèse avaient été plagiés dans un article où son nom ne figurait pas. Des chercheurs qui par contre avaient été inscrits comme co-auteurs sur l'article sans avoir donné leur accord et sans connaître le texte écrivirent : *« Tous les éléments présentés ci-dessus nous conduisent à demander à votre journal : a) d'enlever la mention de notre institution et les noms de X, Y et Z de la publication, b) de reconnaître que la Dre A. est coauteur de l'article « ... » et donc de reconnaître sa pleine contribution au projet »*. Cela fait

<sup>22</sup> Weber M. (1922), *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.

<sup>23</sup> Rhéaume J. (2010), *L'action communautaire d'inspiration nord-américaine, dans Faire communauté en société, Dynamique des appartenances collectives*. Ivan Sainsaulieu, Monika Salzbrunn et Laurent. Amiotte-Suchet (dir.) PUF, 2010.

désordre une telle requête de rectification dans une revue anglo-saxonne ! Bien entendu le pool d'avocats du rédacteur en chef lui a conseillé de ne pas obtempérer et les choses en sont restées là. Dès lors, il devient fondamental de disposer de règles claires, transdisciplinaires et internationales concernant la qualité d'auteur et l'ordre de citation des auteurs. La commission «Intégrité scientifique» des Académies suisses des sciences a récapitulé ces règles en vigueur et formulé des recommandations à ce sujet<sup>24</sup>. Leur objectif est de contribuer à prévenir les désaccords relatifs à la qualité d'auteur et d'aider à résoudre les éventuels conflits. Mais, il n'y a aucune obligation légale à suivre ces règles de déontologie.

Quittons ce niveau interpersonnel pour observer ce qui favorise pleinement ces comportements opportunistes dans le système et qui a entraîné le caractère exponentiel du plagiat. Nos indicateurs procèdent de la même logique que celle des marchés financiers déconnectés de la production réelle. Le monde académique a voulu des mécanismes qui libèrent totalement des règles de servitude imposées par les chefs des communautés d'enracinement. Il fallait donc allouer le plus efficacement possible le capital dévolu à la recherche et ce mécanisme fonctionnant librement et de manière transparente fut l'Index de citation<sup>25</sup>. Eugene Garfield, a créé le Science Citation Index et l'Institute for Scientific Information (ISI) avec pour objectif de conserver le réseau des connexions entre chercheurs et résultats<sup>26</sup>. Il ne pouvait simplement pas imaginer qu'un instrument créé dans un environnement d'information rare où la force des chercheurs était de savoir trouver cette information allait basculer dans un monde d'infobésité où le chercheur doit savoir trier parmi trop d'informations et ne garder que celle qui semble importante. En ayant introduit les indices de citations comme mesure de la performance des publiants, en ayant parallèlement multiplié le nombre de revues dans toutes les disciplines le système s'est engorgé. Le facteur d'impact (IF), que Garfield en a directement induit, calcul très simple du nombre moyen de citations de chaque article publié dans cette revue. Il couvre près de 8500 revues. Il ne pouvait pas non plus imaginer que d'un univers où la coopération entre chercheurs procure une synergie dans la recherche allait se confronter à un univers très individualiste et compétitif où le plus malin aurait davantage de chances d'être recruté et promu. Et c'est ainsi qu'un outil de réseau intellectuel a été détourné de son sens social et permis à la logique individualiste de gagner de plus en plus de terrain.

Ce type de comptage « objectif » satisfait pleinement les membres de ces « communautés de destin » comme l'exprime ce répondant : « *Les bases de données bibliographiques : Scopus, Isi Web ou encore DBLP en informatique répertorient indépendamment, sans pression possible, et souvent automatiquement les publications de chaque chercheur. Elles fournissent parfois des indicateurs comme le H-Index. Ces bases sont largement accessibles (via les abonnements des universités). Il est facile de constater que l'on peut être professeur d'université avec un poste de Directeur de laboratoire ou autre avec un dossier lilliputien.* ». L'objectif déclaré des chercheurs qui s'inscrivent résolument dans une communauté de destin est d'être cité par ses collègues. Mais une faille de ce dispositif est le fait que ce facteur d'impact se calcule sur une période courte - deux ans - alors même que le processus de recherche scientifique s'inscrit normalement dans un temps plus proche de celui de l'artisan d'art qui doit laisser le temps au temps que dans celui du web 2.0. Or, c'est maintenant cet indice qui est utilisé pour évaluer la productivité des chercheurs. Il est bien sûr mieux coté de publier dans une revue à fort facteur d'impact que faible<sup>27</sup>. Et les revues francophones sont *de facto* évitées par maints établissements pour cause de très faible facteur d'impact. Or, les journaux sont typiquement associés à une association académique et la simple taille des communautés influence la visibilité de ces journaux vers des

<sup>24</sup> [http://responsable.unige.ch/assets/files/Academies\\_Qualite\\_auteur-2.pdf](http://responsable.unige.ch/assets/files/Academies_Qualite_auteur-2.pdf)

<sup>25</sup> D'aucuns pourraient s'amuser à réécrire les dix fausses évidences des "économistes atterrés" a propos de celles de ces factuers d'impacts des publications académiques déconectés de la réalité produite (la recherche) : <http://www.atterres.org/page/manifeste-déconomistes-atterrés>

<sup>26</sup> <http://wokinfo.com/sci-anniversary.html>

<sup>27</sup> Voir également le Scopus d'Elsevier et Google Scholar.

publications en anglais et surtout basées aux États-Unis, indépendamment de la valeur scientifique des articles. Comment considérer des journaux scientifiques sur cette même base, s'ils sont publiés dans des langues autres que l'anglais ?

Cette course à la publication se déroule dans un univers limité par le format des journaux académiques en termes de nombre de pages, de périodicité, donc du nombre d'articles publiés chaque année. Or, même si le modèle de la revue « traditionnelle » n'est pas remis en cause ainsi que nous l'avons vu dans notre première enquête, la démultiplication des revues qui en résulte est alarmante : *« Soumettre ses travaux aux jugements des pairs, et les publier ensuite dans des revues dont l'organisation, les procédures et les comités éditoriaux sont connus et reconnus me semble un modèle irréversible, et également un bon modèle. Le problème concerne les dérives de la pression à publier, qui incitent à créer de toutes pièces des revues moins légitimes dans le but de créer des lignes sur les cv. »* Ce type de revues problématiques exaspère les chercheurs arrimés à une communauté de destin, ce dans toutes les disciplines, chacun percevant parfaitement que les limites du modèle sont atteintes : *« Le directeur et créateur de la revue Chaos, Solitons and Fractals a été accusé d'en avoir fait une publication de complaisance, dotée d'un indice d'impact énorme grâce à d'innombrables autocitations et citations internes d'articles de la revue. J'ai rapporté sur beaucoup d'articles soumis après son renvoi : je ne crois pas en avoir accepté un seul tant le niveau était affligeant. »* Pourtant, le fait de figurer dans des comités de rédaction reste un élément de fierté personnelle, mais aussi de légitimation de ces hypothétiques revues : *« Tant que le fait d'être dans un comité de rédaction reste important pour le CV dans certains pays et Universités cela existera. Les grands noms, même certains médaillés Fields, acceptent de figurer dans les comités de rédaction des revues avec des escrocs en tête. »* Dès lors, le saut de niveau entre les revues de niveau A et les autres grandit et la nouvelle élite scientifique se détermine très clairement : *« Le nombre de revues A ne bouge pas et la longueur d'une liste de publications n'impressionne que les novices. »*

Y a-t-il une manière de sauvegarder le modèle de production de publications académiques de qualité et de préserver les risques et les aboutissants de telles communautés de destin ? Les propositions sont en opposition directes avec celles qui guident les tenants des communautés d'enracinement : *« Il suffit de modifier les critères de sélection des chercheurs en allant au-delà de la publiométrie et en brisant le monopole de revues dites de référence comme seul critère de la qualité d'une recherche. En outre, il faut rendre systématique l'accès aux codes informatiques, données de tous articles publiés ainsi que les noms des rapporteurs. »* Mais aussi, un autre axe qui est totalement incompréhensible, des partisans des communautés d'enracinement, ancrées dans le mythe partagé du bénévolat, est la professionnalisation des processus. Alors que d'un côté on s'insurge que l'argent intervienne directement dans les processus, ici on le propose au contraire : *« de réviser l'art du processus éditorial des revues : responsabilité des revues, des rapporteurs, rémunération des rapporteurs... en contrepartie de la transparence sur les noms des rapporteurs. La nécessité d'imposer l'utilisation d'outils antiplagiat, la nécessité d'un référencement international des plagieurs, ceci dans chaque discipline, l'obligation d'un référencement international des chercheurs et de leur historique de publication, ceci par discipline. »*

Dans cette course contre la montre engagée dans des processus de production scientifique, qui a le temps à mener des enquêtes dans les cas de plagiat révélés ? Et, quand un cas est traité, l'article est rejeté, parfois en cours de processus de révision sans que les journaux se communiquent le nom des fraudeurs. Ceux-ci se déplacent simplement de journal en journal. Ainsi, Michel Charles<sup>28</sup> nous raconte une enquête incroyable qu'il a menée en 2014 et qui l'a conduit à découvrir qu'un certain auteur avait reproduit son comportement plagieur sur dix-huit textes qui ont fait l'objet de trente-quatre plagiat. Ainsi, même lorsque les revues deviennent plus rigoureuses, l'inquiétude est maintenant de plus en plus perceptible : *« Au niveau de la revue plane l'inquiétude d'avoir publié ou de publier un jour sans le savoir un*

<sup>28</sup> Le plagiat sans fard. Recette d'une singulière imposture, Fabula, novembre 2014, [http://www.fabula.org/atelier.php?Plagiat\\_sans\\_fard](http://www.fabula.org/atelier.php?Plagiat_sans_fard)

*plagiat. Ce n'est pas du tout stimulant d'en faire la chasse, mais cela ne veut pas dire que la chose est acceptée. Il y a un pari fait sur le sérieux des collègues ; si un comportement malhonnête est découvert, cela est effectivement vécu comme une agression... une régulation tacite et discrète, non tapageuse. Ce n'est probablement pas suffisant, mais les collègues n'ont guère envie que des lieux de vie scientifique se transforment en tribunal. »* Il aura fallu toute l'opiniâtreté des chercheurs présentant le résumé ci-dessous publié sur notre site « Responsable ».

### Le cas de Sreenivas et Srinivas

Analyse d'un cas de plagiat détecté à 4OR A Quarterly Journal of Operations Research  
D. Bouyssou, S. Martello, F. Plaustria nous racontent :

(voir le texte complet : <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-decole/un-plagiat-repetitif.html>)

En octobre 2007, M. Sreenivas et T. Srinivas ont soumis à 4OR un article intitulé "The transportation: More-for-less criterion" (il peut être téléchargé à l'adresse : <http://homepages.vub.ac.be/~fouror/>). Un des deux arbitres sollicités a répondu immédiatement :

*I found something hidden in this paper! This is a paper of Storøy (2007).  
The text of the paper you sent to me is almost identical to the source on the web.  
I wonder whether we, as community, should do something about "authors" like  
Sreenivas and Srinivas.*

Il nous a été facile de vérifier, après contact avec S. Storøy et étude du papier, que la remarque de l'arbitre était parfaitement fondée. Nous avons alors communiqué aux deux auteurs notre décision de rejeter l'article pour cause de plagiat. Nous leur avons également communiqué notre décision de les bannir de publication dans 4OR. Peu de temps après, nous avons reçu une réponse de l'un des auteurs que nous reproduisons sans la traduire, tous les mots ayant leur importance :

*Dear Sir,  
We are very sorry in sending such type of article to your journal. Actually, we are  
working on the topic. Sorry once again.  
M. Sreenivas  
Dr. T. Srinivas*

Intrigués par ce cas, et par ce message assez mystérieux, nous avons conduit une recherche sur Internet à propos des « publications » de ces deux auteurs. Nous avons tout d'abord découvert que leurs « regrets » ne les avaient pas empêchés de soumettre le texte plagié à une autre revue bien connue de Recherche Opérationnelle, European Journal of Operational Research. Heureusement, le plagiat a été également repéré par les éditeurs de cette revue, les résultats de nos investigations préliminaires sur ces deux « auteurs » rapportées sur notre page Web s'étant avérées utiles. Malheureusement, ce texte plagié a tout de même fini par être publié.

Nous avons ensuite rapidement découvert que les deux auteurs n'en étaient pas à leur premier plagiat. Ils avaient en effet pillé deux autres articles déposés sur le site de papiers en ligne Optimization Online. Le premier de ces deux articles daté de septembre 2007 est un plagiat d'un article de 20. Le deuxième article daté d'octobre 2007 est un plagiat d'un article daté de 2005.

Nous avons donc le sentiment d'être ici confrontés, non à une erreur malencontreuse, mais à une véritable industrie. Ceci a motivé la publication de notre éditorial Bouyssou, Martello et Plaustria (2009) détaillant le cas. Et l'affaire rebondit en 2009.

Cependant, notre malaise s'est accru, car, peu de temps après, nous avons été contactés par Douglas Arnold, président de la SIAM (Society for Industrial and Applied Mathematics), nous signalant qu'un article signé de ces deux mêmes auteurs et également plagié avait été publié dans une revue éditée par SIAM. Ceci a conduit la SIAM à conduire ses propres recherches sur ces deux auteurs. Les résultats de ces recherches additionnelles sont assez consternants et montrent clairement qu'il s'est agi (au moins entre 2007 et 2008) d'une véritable industrie du plagiat.

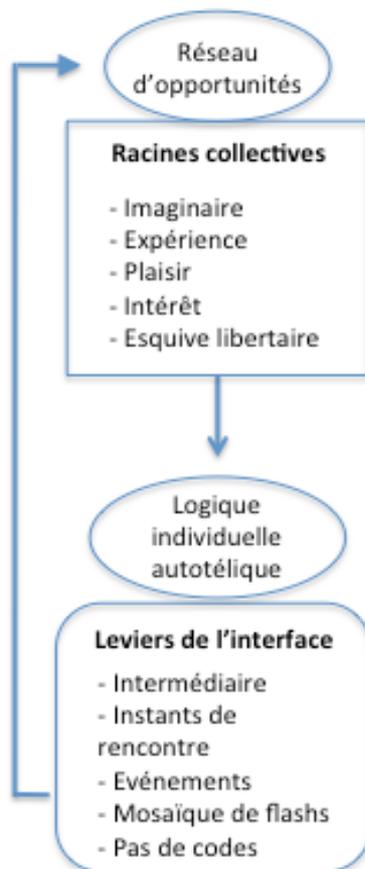
Le traitement de tels cas de plagiat est délicat et demande des recherches assez longues. Il est en effet indispensable de pouvoir disposer de preuves solides avant de rendre publics de tels faits. Nous pensons néanmoins que de telles recherches sont indispensables, car il faut, pour l'ensemble

de la communauté académique, que ces cas de plagiat soient signalés de manière publique et argumentée.

Seuls de tels signalements peuvent conduire les auteurs tentés par de telles pratiques à y renoncer au vu des conséquences possibles.

## 5. Les réseaux d'opportunités

Qu'est-ce qu'un réseau d'opportunité ? En rupture avec ce temps moderne, linéaire et orienté vers le futur, qui prédomine largement dans notre économie occidentale et dans la logique des communautés de destin, il existe à présent un « temps fragmenté »<sup>29</sup>. Ce temps correspond à celui des actions morcelées qui ne s'inscrivent plus dans la durée, mais dans l'éphémère. Le référent temporel de l'acteur est celui du présent, voire de l'instant. Dans ce contexte, les comportements deviennent souvent imprévisibles ; l'urgence est le mode de vie. Dans cette trame temporelle, les acteurs cherchent ce qui sera le « meilleur coup » pour une situation donnée. Bien entendu, cette trame temporelle est celle qui a privilégié l'essor de tous les échanges sur Internet. Se passer des intermédiaires, choisir son action en deux « clics » de souris est l'usage d'acteurs de plus en plus nombreux.



La première dérive par « clics » difficile à contrer est le recyclage. Pression temporelle, facilité d'accès à de nombreuses sources, et besoin grandissant d'être reconnu, cité, visualisé, de nouveaux comportements opportunistes sont nés. Et, puisque les publications n'ont plus pour vocation d'être lues, il ne peut y avoir régulation par le lecteur. Le recyclage par pillage des travaux d'étudiants des Masters recherche est pratique et immédiat<sup>30</sup>. Nombre d'étudiants nous demandent : « *A qui appartient les données de recherche et nos écrits ?* ». Il suffit en effet qu'un étudiant dise : « *Non, je ne pense pas faire une carrière académique* » pour que certains se croient autorisés à se servir dans leurs mémoires sans mentionner le nom des étudiants-auteurs. Et, s'ils se font prendre, c'est toujours la même réponse : « *Mais la coutume veut que nous ne citions en bibliographie que les articles publiés, pas les mémoires d'étudiants* ». Un autre recyclage assez banal consiste à faire disparaître le nom d'un

coauteur qui semble se détacher du monde académique. Il y a une dizaine d'années, nous avons accompagné, sans grand succès, une jeune chercheuse qui découvrit un jour, qu'une coauteure avec laquelle elle avait publié un « work-in-progress » et un article de conférence venait de reprendre à son seul bénéfice leurs écrits communs dans une revue de haut niveau. L'auteure de cet article qui dérogeait aux règles élémentaires de l'intégrité s'en est vue récompensée par la réussite au concours d'agrégation (qui en France est le sésame d'une carrière sûre). Certes, repérée et sévèrement tancée, elle n'a plus publié grand-chose, mais elle coule des jours heureux dans une petite université où elle occupe un haut poste administratif. Les membres du jury d'agrégation de cette année-là doivent encore avoir la conscience qui les titille. Et nous traitons des dizaines de cas similaires par an.

<sup>29</sup> Bergadaà, M. (2007), Temporal Frameworks and Individual Cultural Activities: Four typical profiles, *Time and Society*, 2, 3, 403-423.

<sup>30</sup> Voir notre cas Master'Copy : <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-decole/master-copy.html>

La deuxième dérive par « clics » a dévoilé des pratiques que seuls certains, il y a quelques années encore, osaient. Il s'agit de publications-mosaïque réalisées à partir de multiples travaux d'autrui : « *Le plagiat n'est pas un « dérapage » honteux ou « écart » exceptionnel, mais c'est une pratique d'appropriation des écrits d'autres auteurs à partir desquels chacun bricole sa petite théorie en faisant croire qu'il l'a inventée. La matière première de la publication n'est plus, dans ce cas, un ensemble de données à la fois trouvées, (re)construites et interprétées, mais un ensemble de propositions d'autres écrits que l'on vole sans en citer l'auteur. Ainsi on peut écrire, en quelques semaines, un 31e livre à partir de 30 autres pillés.* » Cette pratique semble de prime abord relever d'un comportement libertaire, ancré dans un post-modernisme assumé<sup>31</sup>. Les œuvres de ces plagieurs se présentent-elles comme des collages d'éléments hétéroclites sans trop de visées d'harmonie, mais avec pour objectif d'appréhender une réalité complexe ? Hélas ! Tous les plagieurs que nous avons rencontré depuis dix ans n'ont aucune visée ontologique de remettre en cause l'ordre moderne. Ils sont tous, au contraire, terriblement conformes. Or, on nous questionne souvent : « *Est-ce que plagier un texte et lui donner simplement un autre nom ne deviendrait-il pas une sorte de jeu visant à se moquer du système académique dans son ensemble? Histoire de pouvoir rire du bon tour qu'on a joué à ses collègues qui n'auront vu que du feu et continueront à vous porter aux nues.* » Nous nous sommes donc demandé si les plagieurs étaient conscients et s'amusaient de tromper le système, l'ironie étant une caractéristique typique des post-modernes qui rient de leur décalage par rapport aux standards de leurs champs et assument le fait d'agacer les bien-pensants. Las, nous n'avons pas rencontré une once d'humour. Les plagieurs de ces réseaux d'opportunités veulent simplement copier les auteurs qu'ils ne seront jamais pour qu'on attribue un certain mérite à leur carrière. Par exemple, voici un auteur qui écrit depuis des décennies des articles selon un style que l'on pourrait qualifier de post-moderne tant la mosaïque de passages pris ici et là est fréquente dans son oeuvre. C'est au premier degré qu'il/elle ajoute une majuscule à « Dieu » transformant l'idée de l'auteur plagié. Et la phrase d'origine : « *... Lieu de punition et de réconciliation... la montagne est frontière entre les dieux et les hommes, entre les chrétiens et l'Antéchrist, entre le bien et le mal...* », de se transformer sous son nom en : « *... la montagne est aussi refuge, lieu de punition et de réconciliation, frontière entre Dieu et les hommes, entre les chrétiens et l'Antéchrist, entre le bien et le mal.* ». Nous en sommes certains : le plagieur n'a pas d'humour.

### De l'humour...

Ces réseaux d'opportunités offrent quand même de magnifiques occasions de rire. Ainsi, Barry Wills, raconte dans son blog comment il a été intrigué par une proposition de participer à une conférence au mois d'août, pleine saison estivale, à Venise. Sur le site de la conférence, il a trouvé un portail tout à fait classique. Un beau copié-collé de n'importe lequel de nos sites de conférences scientifiques. Soumettant un article fictif, il reçut une heure après un certificat comme lequel il avait réussi le processus de révision en double aveugle. Il pouvait dès lors faire procéder à son inscription par son université : 450 euros à verser sur un compte à Dubaï.

Pourquoi ne pas suivre sa méthode? Choisissez votre destination dans le catalogue (2015 ou 2016 au choix) des 3000 destinations du WASET ou World Academy of Science, Engineering and Technology. Puis soumettez un vieil article inutile retoqué dans une vraie conférence. Plus simple encore : utilisez le générateur automatique d'articles SCIdgen (<http://pdos.csail.mit.edu/scigen/>). Ensuite, attendez votre attestation d'acceptation sous 24 heures, achetez vos billets d'avion et faites-vous rembourser par vos établissements.

Pour en savoir plus : <http://responsable.unige.ch/main/humour/tourisme-et-conferences.html>

<sup>31</sup> Maffesoli M. (1988), *Le temps des tribus: le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Méridiens Klincksiek.

Cependant, dans cette logique de réseaux d'opportunités, des nouveaux modèles de publications se développent. Des revues résolument en ligne optent souvent pour une ligne éditoriale très académique avec des formats d'articles similaires à ceux que nous trouvons dans les revues scientifiques anglo-saxonnes. Le modèle économique de telles revues est astucieux, car il est souvent alimenté par des articles présentés lors de conférences, et elles sont donc alimentées par un principe d'intermédiation où les centres de recherche ont tout intérêt à les considérer comme classées au CNRS dans leurs publications éventuelles. Mais l'astuce peut très vite dériver : « *Depuis la prise en main des revues en ligne par des éditeurs chinois ayant une adresse officielle aux USA ou en Europe. C'est également la "faute" des établissements français qui obligent les francophones à publier en anglais dans des revues au rabais puisque leur "poor English" ne leur permet pas d'avoir accès aux revues méritées.* ». Or, si le fondement même de la reconnaissance académique répond à des logiques purement libérales sur la base d'une mesure, l'index de citation, quelle importance cela a-t-il ? Et nos plus jeunes collègues ou futurs collègues restent dubitatifs face à l'obligation qui leur est faite de s'inscrire dans ce type de logique : « *Je suis doctorant et ce que j'observe est qu'à mon sens, le plagiat est le symptôme d'un système déréglé en raison de la mise en concurrence des chercheurs. La juste citation est une valeur morale qui ne peut résister face à l'accaparement de la recherche par les mécanismes capitalistes. Comme l'emploi des sans-papiers, le dumping salarial, et d'autres fonctionnements amoraux théoriquement interdits. Mais la concurrence construit des incitations qui poussent à négliger ces règles morales, de plus en plus. Le problème provient donc du système académique en général, lequel est en fait simplement aligné sur le fonctionnement capitaliste en général. Pour s'inverser une mise en lumière des mécanismes pervers qu'il instaure surtout auprès du politique qui n'en a pas conscience* ».

Si le système dans son ensemble valorise ces mesures quantifiées et ignore clairement l'ensemble des critères qui devraient être utilisés pour évaluer la qualité de journaux scientifiques, pourquoi aller contre le sens de l'histoire ? Pourquoi leur reprocherait-on d'ignorer la réalité de communautés de recherche « locales », alors que la dimension globale de science est dominante ? La question n'est plus que cherchez-vous ou quand publiez-vous vos travaux, mais combien publiez-vous ? A ce jeu, ceux qui trouvent les meilleurs « spots » sont gagnants. Des doctorants n'hésitent pas à citer des pans entiers de revues de littérature copies-collés d'autres ouvrages sans revenir aux sources, et d'augmenter ce faisant le h index des auteurs. Le lecteur situe une production sur la base de ses mots clés, de son résumé et de sa bibliographie : qu'importe d'avoir lu les articles référencés, puisqu'il suffit de citer. S'agissant d'articles, celui qui est cité l'apprend et renvoie l'ascenseur ; ainsi peut-on rapidement augmenter l'indice de citation de ses amis et voir le sien augmenter. Cette logique d'opportunité s'inscrit aussi dans les failles du système. L'une des meilleures opportunités est de publier en anglais un article que l'on aura publié dans sa langue natale. Certes, cela s'appelle l' « autoplgiat », expression que tous les chercheurs s'inscrivant dans la logique d'opportunité réfutent. Et ils la réfutent, car dans une optique individualiste de la science : le plagiat c'est uniquement pour eux le vol à une tierce personne. Ils ne considèrent jamais les conséquences du plagiat dont nous avons fait état. Dès lors, pourquoi l' « autoplgiat » ferait-il sens puisqu'ils ne se font aucun mal à eux-mêmes ? Dans un cas de ce type que nous avons traité,<sup>33</sup> les jeunes auteurs nous ont garanti qu'ils ne savaient pas que « *l'autoplgiat était interdit, et que personne en France ne leur avait dit* » (sic). Cet « autoplgiat » exaspère les Canadiens qui n'ont pas de problèmes de langue et choisissent celle de leurs publications ; il est considéré d'un oeil bienveillant par de nombreux Européens. Or, c'est sans comprendre qu'au-delà des droits de l'éditeur francophone, tout le travail du comité de lecture se retrouve profiter à une revue anglophone. Les éditeurs sont également soucieux : « *Je suis aussi l'éditeur de près de 400 thèses, HDR et actes de colloque depuis 1994... L'interrogation fondamentale est l'absurdité des techniques d'évaluation, de classement et de financement de la recherche par des Diafoirus. Même si le*

<sup>33</sup> <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-decole/2-1-1.html>

*plagiat n'est pas banalisé, car il existe encore des collègues sérieux dont tout ce qu'ils signent est différent, avec des idées à eux. »*

### Bien joué

Dans un article publié dans le Journal l'Etudiant, Étienne Gless publiait en octobre 2014 un article hilarant <sup>34</sup> où il explique comment une petite école de commerce de France est parvenue à publier en 2013, plus d'articles de recherche qu'HEC. Ses professeurs ont récolté en moyenne 2,61 étoiles ce qui les place au-dessus de ceux des meilleures grandes Ecoles. Du coup dans le classement national des Ecoles de cette discipline elle a fait un bond en avant, le critère de la productivité des chercheurs étant bien sûr pris en compte.

Très simplement, le Directeur de cette école a observé les règles du jeu des citations et les a fait appliquer. Inutile de chercher à publier dans des revues de rang 1 puisque non seulement cela demande un très haut niveau conceptuel, mais, de plus, il faut parfois 3 à 4 ans pour réussir à passer au travers des différentes phases de révisions. Il s'agit donc de cibler systématiquement les revues pas trop mal classées et faciles d'accès.

Ridha M. Shabour a conduit une enquête sur un des plus grands publiants de cet établissement et en conclut :

1. Le travail de recherche en groupe est fondamental... quand il est au service de la connaissance et que le challenge est celui de la découverte. Mais quand le « produit scientifique » devient assimilable à un « produit industriel », cela laisse songeur.... Nous avons suivi la chaîne de production de quatre articles publiés par NDK en 2014. Tout débute par l'organisation d'une conférence <sup>35</sup>. NDK est membre du comité d'organisation. Et l'appel à publication annonce que les meilleurs articles seront publiés dans JIFMIM dont dont NDK est pour l'occasion Guest Editor. Ainsi va-t-on retrouver dans ce numéro spécial quatre articles de son groupe d'*aficionados*, et NDK est bien sûr co-auteur.
2. Quand le « produit scientifique » devient un « produit marketing », nous obtenons du « Salami Publishing ». Il se produit quand une idée centrale est découpée pour augmenter le nombre de publications. Par exemple, NDK utilise la même technique statistique pour examiner l'interdépendance de la volatilité et les mécanismes de transmission entre différents marchés dans des périodes de hausse ou de baisse. Cela produit 4 articles différents.
3. Quand le « produit scientifique » devient un « produit boursier » l'objectif devient la chasse au facteur d'impact. NDK se focalise d'abord des revues de standard très moyen, et il en augmente avec son équipe la notoriété lorsqu'ils publient dans des revues ayant un standard plus élevé ). Ainsi le "success" réalisé par NDK au profit de Energy Economics et de Energy Policy, largement citées dans ses publications contribue à augmenter leurs Impact Factors.
4. Quand le « produit scientifique » devient un « produit communautaire », l'opportunisme individuel peut devenir collectif. C'est d'ailleurs là que se trouve la réponse à la question du journaliste Étienne Gless qui demande "*comment l'ipag, une petite école de commerce postbac mastérisée en 2011, est-elle arrivée, en 2013, à publier plus d'articles de recherche qu'HEC Paris*". Toutes ces publications apportent, à l'évidence, un score de citations exceptionnel et une grande visibilité à l'établissement où exerce NDK comme adjoint à la recherche.

<sup>34</sup> <http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/ipag-les-secrets-d-une-progression-fulgurante-en-recherche.html>

<sup>35</sup> <http://www.vfa-international.org/index.php/research-news/164-1st-vietnam-international-conference-in-finance-vicif-2014>

## 6. Conclusion

Nous avons déjà écrit que l'ordre académique n'est ni un ordre juridique, ni un ordre médiatique<sup>36</sup>. Mais comment éviter l'implosion d'un système qui ouvre tant de failles où prolifèrent les plagiat ? Comment redonner à nos pairs les moyens de prendre en charge ceux qui dévient des valeurs fondatrices de la société académique ? Nous avons vu dans notre première enquête que relation aux pairs a pour signifié : soit une relation de proximité personnalisée où le « pair » est littéralement un autre soi-même (ex. quand les auteurs mentionnent que la qualité de leur projet/ papier est attestée par les réactions de quelques collègues proches qui l'ont lu, ou entendus lors de séminaires et conférences), soit une relation distante où le « pair » est perçu comme un autre (*alter*), voire un juge ou un ennemi au travers du processus anonyme de révision. Cette dialectique ancrée sur le terme de « pair » paraît avoir pour conséquence la perception d'un hasard grandissant attaché à la soumission d'article à l'un des multiples organes possibles et par voie de conséquence, l'absence de stratégie individuelle en matière de publication. Cette dialectique du « pair » a les mêmes conséquences quant il s'agit d'appréhender le plagiat : le hasard déciderait de révéler des comportements plagieurs ou d'en laisser d'autres agir en toute impunité. En fait de hasard on nous dit : « *Si ce n'avait pas été une inimitié et une guerre intestine propre à cette faculté, jamais le plagiat été dénoncé* » ; ou encore : « *Il y a toujours l'inquiétude des règlements de comptes. Dans le monde académique, il y a beaucoup d'animosité mutuelle.* ».

Or, nous pouvons réguler le phénomène. Nous avons ainsi aidé il y a quelques années un collègue à mettre en place un dispositif approprié à la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises de France) de traitement des plagiat<sup>37</sup>. Aujourd'hui, alors que le dispositif fonctionne, nous pouvons nous contenter d'aider les victimes à écrire une lettre au président de cette cellule pour obtenir une expertise de son cas. La lettre est bien sûr accompagnée d'un solide dossier des preuves et les acteurs concernés sont en copie. Même si le plagieur prend un avocat et tente d'attaquer sa victime pour diffamation, et quand bien même des collègues ou des supérieurs du plaignant seraient tentés d'étouffer l'affaire, la victime est certaine d'être rapidement écoutée par une instance neutre. C'est un immense progrès dans la prise en charge de ces cas toujours douloureux, car, lorsque le résultat de l'expertise est donné, généralement dans le mois qui suit le début du processus, le plaignant ne risque théoriquement plus rien. Comment faire recours de l'évaluation d'un cas réalisée par des pairs investis d'autorité ? La réparation du dommage peut être envisagée sereinement par les dirigeants d'établissements, les éditeurs de livres ou de revues, sur la base de l'expertise effectuée par des spécialistes de la discipline concernée. *A contrario*, dans tous les autres champs qui n'ont pas mis en place ce type de processus, seule la voie de la justice peut être envisagée, et il faut de deux à trois ans pour qu'un processus juridique aboutisse. De recours en recours cela peut être bien plus long encore, ce dont souffrent aussi bien les plagiés que les plagieurs au-delà de l'académiquement raisonnable.

Pour aider les champs disciplinaires qui voudraient mettre en place des protocoles similaires, nous reprenons dans l'encadré les raisons qui ont présidé à la création de cet organe. À chaque champ disciplinaire, en fonction de ses spécificités, de définir ses protocoles de prise en charge des révélations de plagiat.

<sup>36</sup> <http://responsable.unige.ch/top/les-cas-decole/usine-a-gaz-de-neuchatel.html>

<sup>37</sup> <http://www.fnege.org/nos-programmes/commission-anti-plagiat>

## Résumé de la proposition d'un dispositif de médiation antiplagiat

Par Pierre-Jean Benghozi, Directeur CNRS, Ecole polytechnique de Paris.

### • Capacités d'instruction et d'arbitrage

Quelle que soit la forme précise retenue, pour qu'elle soit efficace, acceptable par tous et facilement mise en place, une telle instance de médiation ne doit pas viser à avoir force de loi, mais plutôt d'abord force de légitimité. C'est une condition indispensable pour que ses décisions puissent ensuite être réappropriées par les éventuels conseils scientifiques ou commissions disciplinaires d'institutions.

### • Régulation et pacification des relations et de la co-opération académique

En assurant, en cas de conflit entre des parties, la prise en charge de l'instruction des dossiers de plagiat et l'élaboration d'un point de vue argumenté, le dispositif contribuera à favoriser la responsabilité individuelle, l'assainissement des pratiques collectives et à l'exemplarité vis-à-vis des étudiants et partenaires de la recherche. Il permettra d'éviter les dénonciations calomnieuses ou la persistance de réactions exacerbées dans l'entourage immédiat des acteurs impliqués. En constituant un recours ou une menace potentielle en cas de faute, il contribuera à la sensibilisation de l'ensemble de la chaîne de valeur de la publication : depuis les collègues directs et responsables de laboratoires ou d'établissements, jusqu'aux organisateurs de conférences, aux reviewers, éditeurs de revue, maisons d'édition...

### • Définition progressive d'une jurisprudence et de bonnes pratiques

Dans des contextes de continuum entre plagiat avéré et pratiques usuelles (usage normal de citations et références), il s'avère indispensable de contribuer, par le traitement successif des cas soulevés, de "dire le juste et l'acceptable" en cernant et explicitant progressivement ce qui est acceptable ou non. C'est en effet l'absence même de la conscience – par les plagieurs potentiels - de limites claires qui invalide les démarches s'appuyant exclusivement sur des chartes d'éthiques, codes de déontologie ou attestations sur l'honneur.

### • Localisation du cadre institutionnel

Une question importante qui se pose est donc de savoir si le dispositif générique que nous envisageons doit reposer sur des dispositifs mis en place au niveau de chaque institution (établissement, revue, association ou société savante) ou être constitué de manière transversale. Dans le premier cas, il existe un risque (et le soupçon) que la proximité relationnelle ne conduise au souci d'éviter de faire des vagues et donc à ne pas traiter au fond les cas soulevés : conflits d'intérêts, relations hiérarchiques, relations de proximité.

### • Composition de la commission ou des médiateurs

Le dispositif doit s'articuler avec des membres actifs et opérationnels en recherche, car le levier majeur d'un tel mécanisme de médiation reste la régulation et la formation entre pairs. Les participants à cette instance doivent donc contribuer à en faire une instance paritaire et de débat, représentative de la communauté des disciplines constituant notre champ, à l'instar des comités éditoriaux de revues, plutôt qu'un comité des sages. Du point de vue pratique, cela suppose d'organiser sa composition par parties prenantes, en prévoyant notamment la participation de membres ayant l'expérience d'éditeurs, d'enseignants-chercheurs, de responsables d'établissement, de doyens ou directeurs de la recherche, ainsi que des jeunes chercheurs et des experts d'autres pays ou d'autres disciplines

**• Prise en charge du coût du système.**

La contrepartie du sérieux de la procédure envisagée est que l'instruction des dossiers et les échanges avec les parties sont très consommateurs en temps, et aussi parfois en moyens (missions pour rencontrer éventuellement certaines parties ou témoins, accès à des logiciels antiplagiat et des bases de données bibliographiques...). Au niveau du fonctionnement, afin de faciliter le travail et les échanges sur des bases factuelles et traçables, il faudrait donc favoriser dans la mesure du possible des procédures et des modes d'évaluation ou de consultation à distance, notamment pour la qualification des faits.

**• Informations, accompagnement et bonnes pratiques**

Même s'il constitue le processus-clé des recommandations avancées, le dispositif de médiation envisagé ne doit pas être conçu de manière isolée, indépendamment d'autres actions à mener en amont, notamment en matière d'information et de sensibilisation. Afin de faciliter l'apprentissage collectif de la communauté et l'apprentissage des règles et des bonnes pratiques, il apparaît indispensable que le dispositif de médiation organise une publication régulière de ses décisions et des caractérisations des cas – le cas échéant en les rendant anonymes si nécessaire - pour permettre le développement collectif d'une logique d'expérience.

**• Transparence des analyses et procédures**

Pour être indiscutables et plus facilement acceptées par tous, des décisions d'arbitrages supposent d'être argumentées et ne peuvent relever du seul argument d'autorité. Il importe donc que le dispositif retenu assure que l'instruction des dossiers s'opère dans le cadre d'un processus transparent. Ce qui suppose un processus où les étapes sont clairement définies ainsi que les critères et modalités de traitement, en séparant le constat (juger sur pièces et juger les pièces), le jugement d'arbitrage, et les attendus expliquant clairement les raisons et fondements de la décision adoptée.

Genève, le 2 février 2015